

le marier avec sa fille, et que Mademoiselle Clorinde elle-même était éprise de lui. Bien que notre jeune homme ne s'en tint pas aux bénignes interprétations de sa bonne petite sœur, il ne fit qu'entrevoir ce qu'un autre eût compris à merveille, et il se demanda seulement, s'il n'y avait pas un peu d'amour pour lui dans la grande amitié de Clorinde pour Louise. La jeune fille, qu'il connaissait à peine de vue, lui apparut comme une de ces beautés andalouses, dont il avait lu dans les romans à la mode de si poétiques portraits. Ce fut en pensant à elle qu'il se leva, s'habilla et après une prière peu longue et peu fervente, qu'il fit disparaître un très frugal déjeuner, qui lui fut servi sur le coin de sa table d'étude.

La détermination bien positive de M. Wagnaër d'avoir un avocat pour gendre, lui donna du courage, et sans décider s'il mettrait de côté les antipathies de famille, auxquelles il tenait à l'honneur de se montrer fidèle, il se dit qu'il était toujours bon à quelque chose d'être avocat ; il se promit de suite de faire un Daguesseau ou un Merlin, et se drapant dans son manteau, il se rendit à grand pas à l'étude de M. Dumont, bien résolu à se lancer dès ce jour au plus creux du droit et de la chicane.

Dévançé par tous les autres clercs, il s'empara bravement d'une déclaration très difficile à rédiger et à laquelle personne n'avait voulu mordre ; mais il n'avait pas encore parcouru la moitié des titres qu'il fallait analyser, que son imagination prit encore une fois la clef des champs, et lorsqu'après une heure de travail, M. Dumont vint regarder pardessus son épaule afin de voir comment il se tirait d'affaire, il ne vit sur une grande feuille de papier, que ces mots d'une belle écriture moulée :

PROVINCE DU BAS-CANADA } BANC DU ROI.
DISTRICT DE QUÉBEC. } TERME SUPÉRIEUR.

—Tiens s'écria le patron, vous m'avez fait l'ouvrage d'un blanc !

—C'est que M. Guérin ne travaille pas comme un nègre, observa malicieusement le premier clerc.

Blessé de cette double plaisanterie, notre héros s'empressa de déclarer que la note qui accompagnait le dossier n'était pas suffisante et que M. Dumont ferait peut-être mieux d'entreprendre lui-même un ouvrage trop difficile pour un clerc de première année. En revanche il se jeta avec fureur sur d'autres documents qu'on lui présenta, et se mit à griffonner avec une ardeur qui aurait fait honneur à M. Dumont lui-même, entassant allégués sur allégués, ajoutant les *dits* aux *susdits*, mettant la *citè* dans le *comté*, le *comté* dans le *district* et le *district* dans la *province* ; enfin n'omettant rien de tout ce qui pouvait rendre son style parfaitement barbare et inintelligible, et par là même parfaitement légal et irréprochable.

Cependant quelques jours plus tard, M. Dumont reçut deux superbes exceptions à la forme ; l'une d'elles alléguait 1o. que la défenderesse ou la personne à qui l'ordre avait été signifié s'appelait Clara Smith et non pas Clorinde Smith, 2. Qu'elle la dite défenderesse avait été baptisée sous le nom de Clara, 3o. Qu'elle la dite défenderesse, avait toujours été connue sous le nom de Clara, et non pas sous le nom de Clorinde, 4o. Que le bref ou writ de sommation assignait Clara Smith à comparaître devant la Cour, tandis que la déclaration se plaignait de Clorinde Smith,

5o. Que Clara Smith ne pouvait pas être tenue à répondre aux demandes faites contre Clorinde Smith, 6o. Que Clorinde Smith ne pouvait pas être condamnée sur la comparution ou le défaut de Clara Smith, 7o. Enfin que Clara Smith n'était pas et ne pouvait pas être la même personne que Clorinde Smith.

Tout cela était succinctement exposé sur dix-huit pages de papier. Cette dernière exception fut faite et filée par Mtre. Henri Voisin, avec qui nous allons cultiver la connaissance que nous n'avions fait qu'ébaucher dans le chapitre précédent.

VI.

LA CLIENTELLE.

Henri Voisin n'avait qu'une idée ; mais cette idée n'était pas mauvaise ; bien des gens trouveront même qu'elle était excellente : Henri Voisin voulait se faire une clientèle. Le tableau décourageant qu'il avait si bien peint ne le décourageait pas lui-même. Il voyait un bon nombre de gens, qui, avec des talens médiocres et des connaissances bornées, s'étaient fait, à force de labeurs, d'activité, et d'astuce, une très lucrative position, il se promettait de marcher sur leurs traces et autant que possible sur leurs talons.

Ainsi qu'on a pu le voir, il n'était pas comme ces candides jeunes gens qui croient qu'écrire bien diligemment dans l'étude de leur patron, pâlir sur les livres de loi, suivre avec attention les décisions des cours de justice, se présenter au bout du temps à l'examen, payer son diplôme, louer une étude, et s'annoncer dans les journaux, tout cela suffise pour faire fortune.

Il en avait trop connu, qui pour s'en être tenus à cette simple recette, avaient passé le reste de leurs jours dans l'aimable compagnie de leurs livres acquérant beaucoup de connaissances et très peu d'argent. Il était convaincu au contraire que la clientèle dépend d'un concours de circonstances, souvent fortuites, mais que l'on peut faire naître soi-même pour peu que l'on s'en donne la peine. Là dessus, il avait tracé un véritable plan de campagne, disposant d'avance de chaque situation, qu'il croyait bonne, étudiant et les moyens d'agir directement ou indirectement sur tous ceux qui l'entouraient, et les moyens d'attirer dans sa sphère d'action ceux qui en étaient le plus éloignés ; bien décidé à ne rien négliger, à préparer les voies des années entières s'il le fallait, et surtout (à fin de donner le change) à crier plus fort que tout autre, contre l'intrigue et contre les intrigueurs.

Son premier soin avait été de se mettre en rapport avec quelques personnes capables de lui procurer de petits capitaux et déjà il pouvait venir en aide à de braves gens, soit en achetant des droits litigieux, soit en prenant sur lui la responsabilité de bonnes et grosses dettes au moyen d'un léger escompte que tripleraient à son profit les frais de poursuite. C'était principalement dans la clientèle de son patron, que Henri Voisin avait marqué d'avance ceux qui formeraient le noyau de la sienne. Les procédés les